



INTERVIEW
**LES MISES
AU POINT**

Révélation p. 4
Comment Macron veut
lutter contre la pauvreté

Administration p. 9
L'Etat va l'indemniser
pour son permis perdu

Il va toucher 50 € par jour pour son permis volatilisé

C'est une première que nous révélons. L'Etat va devoir indemniser un retraité tant qu'il n'aura pas récupéré son permis suspendu. Le document aurait dû lui être restitué fin décembre.

PAR FLORIAN LOISY

DÉSORMAIS, Patrick n'est plus pressé du tout. Après six mois de suspension de permis et six mois à essayer de le récupérer en vain, cet habitant de la rue Lecourbe, à Paris (XV^e), vient de bénéficier d'un jugement unique : l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) doit lui délivrer son permis de conduire, sous peine d'une astreinte de 50 € par jour de retard.

« Vu qu'ils ont tous mes papiers depuis décembre, c'est à eux de se débrouiller, et comme ils n'ont pas été capables de me donner mon permis malgré mes relances depuis six mois, je pense que ça peut durer un moment encore », savourent Patrick, qui se fait conduire depuis un an par sa femme pour leurs séjours réguliers en Bretagne. Mais, avec le jugement en main, il peut en plus reprendre le volant depuis une semaine.

C'est d'ailleurs sur ces routes de province que cet ancien journaliste, âgé de 70 ans, a commis une infraction en juin 2017 : une conduite sous l'emprise de l'alcool. Sa suspension de permis se terminait le 25 décembre. « Dès le lendemain, j'ai fourni tous les documents nécessaires pour récupérer un nouveau permis de conduire, puisque désormais ils ne rendent plus les anciens, ils donnent des modèles à puce », précise le retraité.

UNE LONGUE GALÈRE

Dix jours plus tard, sans nouvelles, il relance la préfecture de police avec un courrier recommandé. Sans réponse, il envoie une deuxième lettre mi-janvier. Puis tente sa chance cette fois auprès de l'Agence



Rue Lecourbe (Paris XV^e), hier. « Comme ils n'ont pas été capables de me donner mon permis malgré mes relances depuis six mois, je pense que ça peut durer un moment encore », explique Patrick.

nationale des titres sécurisés (ANTS). La préfecture lui répond par écrit fin février : « Le permis a été mis en production et transmis à l'Imprimerie nationale. » Un mot de passe lui est communiqué pour suivre l'avancement sur le site de

l'ANTS, établissement public qui dépend du ministère de l'Intérieur. Mais le mot de passe est incorrect.

Le début d'une longue galère. Enfin, après une énième tentative téléphonique, mi-mai, il parvient à joindre un employé

de l'ANTS qui lui rétorque : « Vous ne figurez pas dans notre base de données. » Le 30 mai, l'établissement lui écrit : « Le titre apparaît en perte de trace postale. »

Patrick est interloqué : « Je ne comprends pas ce que ça veut

DEPUIS QU'ILS ONT TOUT DÉMATÉRIALISÉ, EN CAS DE PÉPIN, C'EST EFFRAYANT, IL N'Y A AUCUNE SOLUTION »
PATRICK

dire, je vais à la préfecture et on me répond qu'on ne peut rien pour moi. Je me suis heurté à un mur depuis le début. Depuis qu'ils ont tout dématérialisé, en cas de pépin, c'est effrayant, il n'y a aucune solution. »

Le particulier se rapproche alors de Rémy Josseaume, avocat spécialisé en droit routier qui engage une procédure d'urgence devant le tribunal administratif. « C'est la première fois que le ministère est condamné à 1 000 € de dédommagement assortis de 50 € d'amende par jour de retard, savourent M^e Josseaume. Mais c'est normal, car cela mettait mon client en situation contraventionnelle en cas de contrôle en voiture alors qu'il aurait dû pouvoir rouler depuis décembre. » Selon le spécialiste, cette décision pourrait faire jurisprudence et aider tous les gens qui se retrouvent dans des situations similaires.

@florianloisy

200 000 dossiers comme le sien en souffrance

DEPUIS LE PASSAGE au tout-informatisé en novembre, plusieurs problèmes ont été signalés à l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS). « On a eu vingt et un contentieux et on n'a perdu que trois fois au tribunal », indique le ministère de l'Intérieur, dont

dépend l'ANTS. A Melun (Seine-et-Marne) et à Toulon (Var), cela concernait des automobilistes qui n'arrivaient pas à obtenir des certificats d'immatriculation. A Paris, c'est un permis de conduire jamais délivré.

« Il faut rapporter ça au nombre total de titres traités. Depuis novembre, trois millions de cartes grises ont été enregistrées, reprend-on au ministère de l'Intérieur. Concernant les permis, nous en avons envoyé un million entre novembre et mars. » Malgré

tout, l'Etat concède avoir encore « 200 000 dossiers en attente », contre deux fois plus il y a quelques semaines encore. Mais il assure que, dans la majorité des cas, c'est « parce qu'il manque un élément qui n'a pas été fourni par le particulier ». F.L.